



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BSV CASSIS n° 4 du 4 mai 2018



Relevé des stades

NB secteurs tardifs : F3

NB secteurs précoces : entre F3 et I1

BD, RN, AND : I2 en moyenne

La floraison s'est déroulée rapidement et dans de bonnes conditions météo, hormis ces derniers jours possiblement impactant sur la fin des grappes les moins avancées.



Chenilles

Bientôt la fin du risque. Après la floraison, les chenilles restantes s'attaquent davantage aux feuilles qu'aux fruits et leur croissance se termine en secteurs précoces. Toutefois, en foyers fortement infestés, des dégâts conséquents sur grappes sont encore possibles.

Nous n'avons pas constaté de nouvelles infestations depuis le précédent bulletin. Dans les secteurs les plus tardifs, les parcelles attaquées peuvent encore subir des dégâts sur fleurs, des chenilles de petites tailles étant encore présentes.

Pucerons

La présence de pucerons verts est fréquente. Le taux de pousses infestées et l'intensité des colonies sont cependant très souvent faibles. Ils sont élevés dans une seule parcelle parmi la vingtaine du réseau d'observations. Le stade des pucerons est très variable, certaines colonies contiennent de très jeunes individus.

La présence d'auxiliaire est elle aussi variable. Celle de larves de syrphes est remarquable dans certaines parcelles.

Toujours quelques foyers peu intenses de pucerons jaunes, sans conséquence.



2 larves de syrphes et des restes d'une colonie de pucerons verts



Cécidomyies

C'est le bon moment pour juger de l'intensité de l'attaque des larves de 1^{ère} génération : nécroses des 1^{ères} feuilles infestées, larves blanches dans les dernières (voir même quasiment plus de larves au sud de la région).

Une présence de symptômes est possible dans les parcelles en production, sans importante conséquence. En revanche, sur les rangs en repousse après broyage, l'intensité peut être très élevée laissant présager d'importants freins à la pousse par les larves de 2^{ème} puis de 3^{ème} génération.

Cochenille du mûrier

Pas d'œuf visible sous les boucliers.

Anthraxose

Peu d'évolution depuis le précédent bulletin. La majorité des parcelles reste sans symptôme. Dans les parcelles aux 1^{ères} feuilles infectées (voir bulletin n°3), le diamètre des taches s'est agrandi mais il n'y a pas de nouvelles feuilles symptomatiques.

Côté projections de spores, l'appareil situé à Beaune en a mesuré d'importantes après les pluies du 23 avril mais bien moins après celles de fin avril ; probablement le signe que les projections primaires vont bientôt s'épuiser, sachant qu'elles ont commencé tôt.

De plus, tant que la météo restera stabilisée sur du temps sec, le risque de contaminations demeure très faible. Précisons que des pluies fines sur plusieurs jours sont plus contaminatrices qu'un régime d'averses espacées (et du vent permettant le séchage rapide du feuillage).

Oïdium

1^{ère} tache observée dans une parcelle très sensible en vallée de Saône.

Le stade fin floraison-début nouaison coïncide souvent avec l'apparition des 1^{ers} symptômes en parcelles sensibles.

A l'inverse de l'anthraxose, ce sont les pousses en bout de rameaux qui sont contaminées en premier. Les taches se développent d'abord en face inférieure des limbes. Par la suite, l'ensemble de la pousse est infectée et plus rarement les grappes.

Une forte disponibilité en azote entre début nouaison et début maturité (soit globalement au cours du mois de mai) est un facteur aggravant.



**Pousse de l'année infestée par des taches d'oidium frais
en face inférieure des limbes**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement